

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe, Luc THOMASSEY, Adjoint, Mmes Monique BOESCH, Sylvia SCHAEDELE, Angélique DE SOUSA, Mélina FREYERMUTH, Nastassja AUGUSTO, MM. Steven SCHOENBECK, Pascal HERTZOG, Roger BILLER.

Procurations :

Flavien KOEBEL à Véronique SCHUBNEL
Déborah FOURY à Nastassja AUGUSTO
Alexandre ROSE à Pascal HERTZOG
Dominique BUCHER à Arlette BRADAT

Secrétaire de séance : Monique BOESCH

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2026
- 2) Création de la commission communale des impôts directs
- 3) Proposition de délégués au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Personnes Agées de Kunheim (SYMAPAK)
- 4) Désignation de délégués au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC n°9) du Haut-Rhin
- 5) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2026

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Création de la commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Lorsque la population est inférieure à 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué comme président de commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, choisis par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de contribuables proposée par la commune.

Conformément aux instructions de la direction départementale des finances publiques, il y a lieu de proposer une liste de contribuables en nombre double, c'est-à-dire 12 titulaires et 12 suppléants. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, âgés d'au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Mme le Maire souhaite présider la commission. Il est proposé de soumettre à la DDFIP les listes suivantes :

Titulaires :

1. Véronique SCHUBNEL
2. Luc THOMASSEY
3. Gilles DEIXONNE
4. Roger BILLER
5. Pascal HERTZOG
6. Edgar BAEDER
7. Dominique BUCHER
8. Monique BOESCH
9. Michel RASSER
10. Alexandre ROSE
11. Flavien KOEBEL
12. Sylvia SCHAEDELE

Suppléants :

1. Sébastien SCHMITT
2. Steven SCHOENBECK
3. Roland MENZI
4. Julien HEITZ
5. Jonathan SQUILLACI
6. Laurent COTTENCEAU
7. Danièle MORO
8. Michèle TROST
9. Yolande SUTTER
10. Bertrand BILLER
11. Roméo FREYERMUTH
12. Déborah FOURY

Le Conseil Municipal charge le Maire d'adresser aux services fiscaux ces deux listes par le biais du tableau transmis aux communes par la DDFIP. Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront informés de leurs désignations, lorsque ces dernières auront été effectuées par le directeur départemental des finances publiques.

Point 3 : Proposition d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Personnes Âgées de Kunheim (SYMAPAK)

La communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) est compétente pour désigner sur l'ensemble du territoire intercommunal 16 représentants auprès du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Personnes Âgées de Kunheim (SYMAPAK). Considérant que la communauté de communes procédera très prochainement à ces désignations, la commune de Weckolsheim souhaite proposer un candidat représentant la commune de Weckolsheim. Mme le Maire indique aux conseillers qu'elle souhaite se porter candidate. Mme le Maire propose un vote à main levée pour approuver cette proposition.

Après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à la communauté de communes :

- Mme Arlette BRADAT, candidate pour représenter la commune de Weckolsheim auprès du SYMAPAK.

Point 4 : Désignation de délégués au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC n°9) du Haut-Rhin

Un groupement d'intérêt cynégétique regroupe plusieurs détenteurs de droits de chasse dans le but d'organiser une gestion collective des espèces chassables à l'échelle de plusieurs territoires. La commune de Weckolsheim dépend actuellement du groupement n°9 du Haut-Rhin, dit « Ill et Hardt ».

Etant donné que le territoire de Weckolsheim est concerné par la chasse, il est pertinent de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du GIC.

Conformément à la délibération du 20/03/2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ces délégués, mais de prendre part à un vote à main levée.

Mme le Maire souhaite proposer M. Roger BILLER comme délégué titulaire et demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidats à ces fonctions de délégués.

Après avoir constaté les candidatures, Mme le Maire fait procéder au vote à main levée.

A l'issue du vote, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Roger BILLER, délégué titulaire
- Steven SCHOENBECK, délégué suppléant

Le président du GIC n°9, M. Jean-Claude SIGRIST, ainsi que le locataire de la chasse de Weckolsheim, M. Jean-Louis VADAM, seront informés de ces désignations.

Point 5 : Divers

5.1 Calendrier

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le 20 mai 2026 à 20h.

5.2 Elections communautaires

Madame le Maire signale à l'Assemblée qu'elle a été élue conseiller délégué spécial avec la fonction de la mutualisation des besoins et de la communication au bureau de la communauté de commune Alsace Rhin Brisach, lors de la séance d'installation du conseil communautaire du 13 avril 2026. Il est à noter que c'est la toute première fois que la commune de Weckolsheim sera représentée au bureau de la communauté de communes et Madame le Maire s'engage à continuer à s'impliquer dans le bien être des habitants de notre commune tout en développant la mutualisation pour répondre aux besoins des habitants de notre territoire.

5.3 Stationnement du bus sur la place du 6 Février

Mme Véronique SCHUBNEL fait part à l'ensemble des conseillers des différentes réparations de voirie à effectuer. Au total, quatre emplacements sont concernés à travers le village. Un tour d'horizon sera effectué sur place avec Mme SCHUBNEL, l'agent communal et l'entreprise TRADEC afin d'établir un diagnostic des travaux à réaliser.

Mme Nastassja AUGUSTO fait remarquer qu'il serait intéressant de prévoir un marquage sur la place du 6 Février, afin de matérialiser l'emplacement de stationnement du bus. Actuellement, le bus se stationne en face de la boîte aux lettres, du côté des places de parking existantes sur la place. Ce choix fait suite à une demande de l'accompagnatrice, dans le but de sécuriser la montée des enfants (qui s'effectue côté cimetière), ceci afin d'éviter de bloquer l'accès à l'impasse débouchant sur la place du 6 Février.

Auparavant, les circonstances étaient plus dangereuses, étant donné qu'une partie des enfants traversaient seuls la route pour se rendre dans le lotissement du Pigeonnier et rejoindre ainsi leur domicile, l'accompagnatrice devant rester avec le groupe d'enfants du périscolaire. Certains véhicules dépassaient le bus au feu rouge alors que les enfants traversaient sans accompagnement. Le fait de faire descendre les enfants sur la place permet à l'accompagnatrice de laisser les enfants concernés se rendre rue du Pigeonnier et d'accompagner le restant du groupe pour traverser la chaussée.

La mise en place d'un marquage spécifique pour le bus sur la place du 6 Février risquerait d'entraîner une confusion pour les usagers, avec un risque que les véhicules légers se stationnent sur cet emplacement.

5.4 Arbre à retirer dans la cour de l'école

Une partie du tronc d'un bouleau situé dans la cour de l'école a chuté durant les vacances scolaires. Un nichoir vissé directement sur l'arbre a provoqué la mort du bois, et a fortiori la fragilisation et la chute de ce morceau de tronc.

Par mesure de sécurité, l'agent communal va procéder à la coupe à ras de l'arbre en question.

La séance est levée à 21h.

Fait à Weckolsheim, le 16 avril 2026

Le Maire, Arlette BRADAT

